

II. Groupe des cinq tribus *Nou-che-pi* 五弩失畢部落¹⁾.

Considérant l'importance du rôle que les villes de *Soei-che* 碎葉 (Tokmak) et de Talas 怛羅斯 (près d'Aoulié-ata) jouent dans l'histoire des *Tou-kiue* occidentaux, nous inférons qu'elles devaient être deux des centres principaux dans le territoire des tribus *Nou-che-pi*, mais nous ne saurions rien dire de plus, les renseignements nous faisant totalement défaut.

III. La Transoxane.

Notre connaissance est ici très fragmentaire. Voici les indications que nous pouvons rassembler sur l'organisation administrative que les Chinois établirent dans la Transoxane:

1. *Che* 石 (Tachkend): la ville de *K'an-hie* 瞰羯 est le siège du gouvernement de *Ta-yuan* 大宛²⁾.

2. *K'ang* 康 (Samarkand) devient le gouvernement de *K'ang-kiu* 康居³⁾.

3. *Mi* 米 (Mâimargh) devient l'arrondissement de *Nan-mi* 南謐⁴⁾. Cet arrondissement dépendait apparemment du gouvernement de *K'ang-kiu*, puisque nous voyons, en 731, Ghourek, roi de Samarkand, demander qu'un de ses fils ait le titre de roi de *Mi* (Mâimargh)⁵⁾.

4. *Che* 史 (Kesch; auj., Châhr-i-sabz) devient l'arrondissement de *K'iu-cha* 佉沙⁶⁾.

5. *Ho* 何 (Koschânyah) devient l'arrondissement de *Koei-choang* 貴霜⁷⁾.

6. *Pa-han-na* 拔汗那 (Ferghânah): la ville de *K'o-sai* 渴塞 (Kâsân)⁸⁾ devient le siège du gouvernement de *Hieou-siun* 休循⁹⁾.

7. *Ngan* 安 (Boukhârâ): la ville de *A-lan* 阿濫 (Âmol?)¹⁰⁾ devient l'arrondissement de *Ngan-si* 安息; la ville de *Se-kin* 薩斤, qu'on appelle aussi *Ho-han* 喝汗 (Kharghân)¹¹⁾, devient l'arrondissement de *Mou-lou* 木鹿¹²⁾.

1) On trouvera l'énumération des cinq tribus *Nou-che-pi* à la p. 34 et à la p. 60.

2) Cf. p. 141, lignes 6—7.

3) Cf. p. 135, ligne 23.

4) Cf. p. 144, ligne 23.

5) Cf. p. 136, ligne 11.

6) Cf. p. 146, lignes 22—23.

7) Cf. p. 145, lignes 19—20.

8) Aboulféda (trad. Reinaud, II, II, p. 226): «Kâsân . . . est le chef-lien du Farghânah; c'est une ville importante . . . Kâsân est située au-delà du Schâsch (Yaxartes)».

9) Cf. p. 148, ligne 20.

10) Cf. p. 137, n. 1.

11) Cf. p. 137, n. 3 et Tomaschek, *Sogdiana*, p. 99—102.

12) Cf. p. 137, lignes 24—25 et p. 138, ligne 1.